

# Formulaire d'offre pour l'assurance-accidents, l'assurance indemnités journalières et la pré- voyance professionnelle

Salariés dont l'employeur n'est pas tenu de payer des cotisations (ANobAG)

## Informations générales

Informations sur la personne assurée	
Nom	
Prénom	
Rue et numéro	
NPA	
Lieu	
N° de téléphone	
Adresse e-mail	
Date de naissance	
Sexe	<input type="checkbox"/> h <input type="checkbox"/> f
Etat civil	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf/veuve <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> sous le régime du partenariat enregistré
Informations sur l'employeur	
Nom et adresse de l'employeur	
Type d'entreprise	
Votre activité dans l'entreprise	
Salaire annuel AVS	
Numéro AVS	
Début des rapports de travail	
Début de l'assurance	

## Confirmation de l'inscription AVS

Veillez joindre à cette demande d'offre une confirmation de l'agence AVS compétente attestant que le demandeur est inscrit au titre d'ANobAG selon l'art. 6 LAVS.

## Convention entre l'employé et l'employeur

Veillez joindre à cette demande d'offre la [convention](#) selon l'art. 21 par. 2 du Règlement (CE) n° 987/09 entre employé et employeur.

## Mandat de courtage / gestion

Veillez joindre à cette demande d'offre le [mandat de courtage/gestion](#) rempli et signé.

## Assurances de personnes – accident (LAA) / maladie (IJM)

### Couverture souhaitée

Assurance-accidents selon la LAA (LAA obligatoire)

Le salaire maximum assuré est de CHF 148 200

- Prestations conformément à la loi
  - Frais de guérison généraux
  - Indemnités journalières : 80% du salaire assuré dès le 3<sup>e</sup> jour
  - Rente d'invalidité: 80% du salaire assuré pour 100% AI
  - Indemnité pour atteinte à l'intégrité
  - Rente de survivants
    - Rente de veuve ou de veuf: 40% du gain assuré
    - Rente complète d'orphelin: 25%
    - Demi-rente d'orphelin: 15%
    - (au maximum 70% pour l'ensemble des survivants)

Assurance-accidents en complément de la LAA obligatoire (LAA-C)

Salaire excédentaire: salaire assuré de CHF 148 201 à CHF 300 000 au max.

- Frais de guérison division privée
- Indemnités journalières salaire excédentaire (80% dès le 3<sup>e</sup> jour)
- Négligence grave

Assurance indemnités journalières en cas de maladie (IJM)

80% du salaire annuel AVS;  
le salaire maximal assuré s'élève à CHF 300 000

- Délai d'attente de 30 jours
- Délai d'attente de 60 jours
- Délai d'attente de 90 jours

## Questionnaire de santé Assurances de personnes

Si vous souhaitez être couvert(e) au titre de l'assurance indemnités journalières en cas de maladie et/ou de l'assurance LAA-C, veuillez impérativement joindre le [questionnaire de santé](#) rempli.

## Prévoyance professionnelle (LPP)

### Variante 1 – Salaire LPP

Salaire assuré	Revenu annuel AVS générateur de rentes (actuellement max. CHF 86 040) moins la déduction de coordination LPP (actuellement CHF 25 095)	
Bonifications de vieillesse	Age	Part en % du salaire assuré
	25 - 34	7
	35 - 44	10
	45 - 54	15
	55 - 64/65	18
Rente d'invalidité	40%	du salaire assuré
Rente de conjoint / partenaire	24%	du salaire assuré
Rente d'orphelin / rente AI pour enfant	8%	du salaire assuré
Capital décès, si aucune rente de conjoint / partenaire	100%	de l'avoir de vieillesse disponible (utilisé pour le financement de la rente de conjoint / partenaire)

### Variante 2 – Salaire annuel AVS

Salaire assuré	Salaire annuel AVS (actuellement max. CHF 860 400) moins la déduction de coordination LPP (actuellement CHF 25 095)	
Bonifications de vieillesse	Age	Part en % du salaire assuré
	25 - 34	7
	35 - 44	10
	45 - 54	15
	55 - 64/65	18
Rente d'invalidité	40%	du salaire assuré
Rente de conjoint / partenaire	24%	du salaire assuré
Rente d'orphelin / rente AI pour enfant	8%	du salaire assuré
Capital décès, si aucune rente de conjoint / partenaire	100%	de l'avoir de vieillesse disponible (utilisé pour le financement de la rente de conjoint / partenaire)

Choix de la variante  1  2

Etes-vous en incapacité de travail totale?  oui  non

## Questionnaire de santé: prévoyance professionnelle LPP

Veillez remplir l'[annonce](#). Si votre salaire annuel AVS dépasse CHF 200 000 ou si vous n'êtes pas entièrement capable de travailler, nous vous prions de remplir et de nous envoyer également le complément à l'annonce.

## Interlocuteur en cas de questions / envoi des documents

---

### Envoi des formulaires d'offre

---

Adresse	Qualibroker SA Baslerstrasse 52 CH - 8048 Zurich
Interlocuteur	Madame Mira Babarro Téléphone +41 43 311 21 15 E-mail: <a href="mailto:mira.babarro@qualibroker.ch">mira.babarro@qualibroker.ch</a>

---

## Checkliste: documents pour demande d'offre

Pour l'émission d'une offre valide, veuillez nous envoyer les documents suivants par e-mail (PDF) ou par courrier:

1. Confirmation de l'agence AVS compétente attestant que le demandeur est inscrit au titre d'ANobAG selon l'art. 6 LAVS.
2. Convention selon l'art. 21 par. 2 du Règlement (CE) n° 987/09 entre employé et employeur
3. Mandat de courtage / gestion signé
4. Formulaires d'offre remplis
5. Questionnaire de santé pour indemnités journalières en cas de maladie/LAA-C
6. Annonce et complément à l'annonce pour l'inscription à la prévoyance professionnelle LPP

Vous avez des questions? Nous y répondrons avec plaisir.